

Paul François gagne, seul, son procès contre Monsanto

La FNATH dénonce l'abandon par l'Etat des victimes

La FNATH salue le long combat judiciaire que Paul François a mené, depuis 2007, sans aucune aide de l'Etat, contre le géant des pesticides.

C'est une constante française, depuis le Distilbène, en passant par l'amiante ou les perturbateurs endocriniens, que de laisser seules, par cynisme économique ou absence de courage politique, les victimes de drames sanitaires, professionnels et environnementaux.

L'ironie est telle, en l'occurrence, qu'il y a quasiment un an, le Gouvernement annonçait avoir missionné l'INSERM et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), pour qu'ils fournissent une étude actualisée des liens entre pathologies et exposition professionnelle aux pesticides...

Les auteurs du rapport soulignaient **l'inadaptation du système d'indemnisation des victimes aux pesticides, en particulier, mais aussi de toutes les victimes du travail, en général** : des tableaux de maladies professionnelles inadaptés, une indemnisation forfaitaire et non intégrale, un système complémentaire d'indemnisation peu clair et hétérogène et un parcours souvent très compliqué pour les victimes.

La FNATH appelait la nécessité de revoir rapidement les tableaux de maladies professionnelles et d'améliorer le dispositif actuel de prévention et de lutte contre les pesticides entre autres.

Concernant l'indemnisation, la FNATH demandait **l'ouverture d'une réflexion globale sur l'indemnisation de toutes les victimes du travail, dont de multiples rapports ont souligné l'inadaptation.**

Depuis cette date, rien n'a bougé !

Bien sûr ce n'est pas mieux pour les victimes environnementales !

Si l'heure est donc à la célébration du combat de « David contre Goliath », la FNATH dénonce une politique qui fait de la lâcheté contre les lobbies et les grands groupes industriels et de l'abandon concomitante des victimes un « sport national » !

